

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Autorité compétente : ESTI, route de Montena 75 – 1728 Rossens

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier CAMAC N° : 174374
Commune : Lutry
Projet : S-170097.1 Nouvelle station transformatrice MT/BT Brûlées

Coordonnées : 542803 / 151834
Parcelle n° : 5853

L-226588.1 Ligne en câble souterraine MT entre Vallon et Brûlées pour raccordement à la nouvelle station transformatrice Brûlées

Requérante : Services Industriels Lutry, Rue du Voisinand 2, 1095 Lutry

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection Fédérale des Installations Electriques à Courant Fort ESTI.

Les dossiers seront mis à l'enquête

**du mardi 7 novembre 2017 au mercredi 6 décembre 2017
dans la commune de Lutry**

La mise à l'enquête publique entraîne le ban d'expropriation, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, route de Montena 75, 1728 Rossens. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39 et 51 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations
à courant fort – ESTI
ESTI Romandie
Route de Montena 75
1728 Rossens

Dossier complet consultable
auprès du Greffe Municipal,
Le Château, 1095 Lutry